

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effect	uant la déclaration
Nom de l'entreprise	FlixBus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	FlixBus France SARL

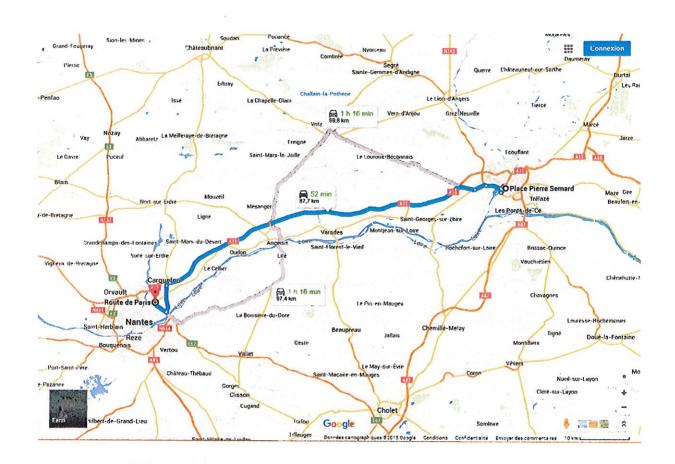
Liaison déclarée	
Origine ¹ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt)	Gare routière d'Angers (Place Pierre Semard, 49000 Angers)
Destination ² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt)	Nantes (Route de Paris 44300 Nantes)
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire envisagé Angers - Nantes
Temps de parcours (en heures et minutes)	1 heure et 5 minutes
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence hebdomadaire

¹ Extrémité 1 de la liaison concernée ² Extrémité 2 de la liaison concernée ³ Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de

Pièce jointe numéro 1

Tronçon Angers - Nantes

Itinéraire envisagé Angers - Nantes





Pièce jointe numéro 2

<u>Tronçon Angers – Nantes</u>

Fréquence hebdomadaire

14 passages hebdomadaires

Jour/Itinéraire	Départs d'Angers vers Nantes	Départs Nantes vers Angers
Lundi	Entre 07h05 et 10h05	Entre 21h00 et 00h00
Mardi	Entre 07h05 et 10h05	Entre 21h00 et 00h00
Mercredi	Entre 07h05 et 10h05	Entre 21h00 et 00h00
Jeudi	Entre 07h05 et 10h05	Entre 21h00 et 00h00
Vendredi	Entre 07h05 et 10h05	Entre 21h00 et 00h00
Samedi	Entre 07h05 et 10h05	Entre 21h00 et 00h00
Dimanche	Entre 07h05 et 10h05	Entre 21h00 et 00h00
Offre par trajet	53 places	53 places

